



Paris, le 29 mai 2017

Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

téléphone : 01 56 41 51 10

télécopie : 01 56 41 51 11

secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr

Nos réf. : CNB/BN/5190

Objet : présence du chef d'établissement à l'inspection du rendez-vous de carrière dans le second degré

Monsieur le ministre,

La réforme de l'évaluation des enseignants et personnels d'éducation du second degré se fonde sur l'émergence d'un regard croisé des corps d'inspection et de direction.

À l'occasion des rendez-vous de carrière, les inspecteurs et les chefs d'établissement ont en effet à évaluer ensemble des items qui rendent compte de l'activité globale des personnels enseignants et d'éducation.

Ils ont également à rédiger, après échange, une appréciation qui permettra à l'autorité académique de formuler une appréciation définitive de la personne évaluée.

Ils auront, dans le cadre de l'accompagnement des personnels, à œuvrer de façon étroite et coordonnée pour soutenir l'évolution des pratiques pédagogiques.

Depuis de nombreuses années, les inspecteurs ont d'ailleurs pris l'habitude d'inviter les chefs d'établissement à participer aux inspections individuelles en classe.

Cela permet de légitimer le rôle pédagogique du chef d'établissement et de construire un réel pilotage cohérent et concerté.

Lors des négociations PPCR au ministère pour l'élaboration des rendez-vous de carrière, aucun des acteurs, représentant des organisations syndicales ou du ministère, n'a remis en question la présence du chef d'établissement aux inspections en classe.

Le décret du 10 mai 2017, qui décrit le déroulement des rendez-vous de carrière, ne fait état d'aucune impossibilité au chef d'établissement d'être aux côtés de l'inspecteur pendant l'inspection.

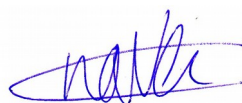
Cependant, les services de la DGRH du ministère, avant même la parution du décret, à l'occasion de regroupements d'inspecteurs et de personnels de direction à l'ESEN, ont semble-t-il annoncé que les personnels de direction ne devaient en aucun cas être présents à l'inspection prévue par le rendez-vous de carrière.

Ce discours a, hélas, été relayé dans les académies et jette un trouble bien compréhensible auprès des personnels de direction mais aussi des corps d'inspection.

Le Sgen-CFDT, qui a été un acteur principal de l'élaboration des rendez-vous de carrière et de l'accompagnement des personnels, vous demande, Monsieur le Ministre, de bien vouloir rappeler que la place du chef d'établissement est toujours, s'il le souhaite, aux côtés de l'inspecteur, quand il procède à une inspection dans son établissement.

Cela était déjà en pratique avant l'instauration des rendez-vous de carrière et était intégré de façon consensuelle par tous les membres de l'équipe éducative.

Je vous prie de croire, Monsieur le ministre, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale.



Secrétaire générale
Catherine Nave-Bekhti